

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Saintes (17100)

Réponses de Bénée Benchimol Lauribe, au nom de la liste « Saintes, VERT l'avenir »

— le 28/02/2020 à 14:40 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dans notre ville l'utilisation du vélo a progressé ces dernières années. Le travail de notre association avec les élus et techniciens a, malgré les rares rencontres, porté quelques fruits.

Mais il reste beaucoup à faire. Comme notre fédération, nous souhaitons que la question des déplacements à vélo soit présente dans les débats pendant les élections municipales de 2020.

Le plan proposé par "Saintes à Vélo" s'appuie sur le rapport de l'ADETEC (Bureau d'Étude au service des politiques alternatives de déplacements) et sur les commentaires laissés par les 308 cyclistes ayant répondu au baromètre des villes cyclables de la FUB.

Ce plan vise à faire passer la part modale du vélo de 2 % à 10 % dans les six ans à venir.

Il s'agit bien évidemment d'une priorité pour notre liste. 2 élus seront en charge de la mise en place de ce projet et de son suivi, parce que chacun doit pouvoir circuler à vélo en toute sécurité.

Action n°2 : je m'engage

Affecter 15 € / an / habitant, ce qui fait 380 000 € / an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

-> 66 % des communes interrogées par le Club des Villes et Territoires cyclables en 2018 en disposaient, avec une trop faible moyenne de 9,30 € / an / habitant

Par comparaison, le budget moyen pour les transports en commun en France est de 250 € / an / habitant

Le budget vélo d'une commune au Pays Bas est autour de 20 € / an / habitant

Pour assurer la pérennité de ce plan, nous nous engageons à ne pas diminuer les sommes déjà allouées, et à les augmenter progressivement de façon à atteindre cet objectif de 15€/an/habitant le plus durablement et rapidement possible

Le développement et les projets de pistes cyclables se fera en concertation avec les associations du territoire et dans l'intérêt du plus grand nombre

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Ce comité composé de l'élu référent, de techniciens de la ville et d'associations (dont notre association, qui possède une expertise sur le sujet), suivra l'avancement des actions pour les mobilités actives.

2 élus seront en charge de cette action, et mettrons en place un comité vélo en coopération avec les acteurs impliqués du territoire. Ils seront force de proposition pour toute nouvelle avancée complémentaire utile à cet engagement

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Faire appliquer les lois LAURE (sur la qualité de l'air).

Organiser le dialogue entre les acteurs et en accompagner les organisations (collectivités, entreprises et particuliers) pour la mise en place de mesures éco-mobiles.

Les techniciens de la ville, concernés par ce plan vélo, auront une formation, à la fois sur le plan législatif et technique, et auront un regard plus attentif sur les mesures à développer pour parvenir à cet engagement.

Les associations et les organisations concernées pour la mise de ces mesures éco-mobiles seront également associées dans cette démarche participative

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo en supprimant d'abord les points noirs pour les cyclistes : cours GENET, rue de LORMONT, rue de l'ABATTOIR et aménagements des giratoires.

Donner la priorité aux bandes cyclables et aux pistes partagées aux intersections par rapport aux voies sécantes.

Créer une continuité cyclable sur l'ensemble des voies de circulation.

Rendre cyclables l'avenue GAMBETTA, le cours NATIONAL et le cours LEMERCIER.

Sécuriser les abords des établissements scolaires pour permettre aux élèves d'y venir à vélo en sécurité.

En nous appuyant sur les réflexions et les propositions des associations d'usagers, qui ont déjà beaucoup travaillé sur ces sujets, nous nous engageons à rendre cyclable les axes principaux de la ville. La sécurisation des abords des établissements scolaires sera bien évidemment une priorité associée à ce projet.

Ces pistes cyclables auront également pour objet de développer l'usage du futur système de vélos partagés.

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1 - dans le prolongement du Cours Genet sur la D 237 pour rejoindre le Parc Atlantique

2 - en sortie de ville route de Bordeaux pour aller à PABAN

3 - en sortie de ville route de Cognac pour aller à la zone commerciale (LIDL)

Il y a d'importantes difficultés sur ces axes qui sont dangereux, d'où la nécessité absolue de séparer physiquement les voies cyclables, les piétons et les véhicules à moteur, dans ces secteurs.

Mais il faut une réflexion globale avec les services concernés (le département, la région...) Les contraintes complexes et multiples pour ces grands axes induiront une mise place progressive, mais une volonté politique assurée de le faire.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Créer des pistes cyclable pour relier Saintes à St Georges des Coteaux, à Chermignac, à Paban et à Chaniers.

Ces aménagements sont demandés par les cyclistes qui ont répondu au Baromètre.

Ensuite, étudier comment relier Bussac et Fontcouverte à Saintes.

Toutes ces connexions ne peuvent être faites qu'en concertation avec la CDA, le Département et la Région. Certaines posent également des difficultés topographiques (les connexions vers Bussac et Fontcouverte présentent des dénivelés importants, tout le monde n'étant pas équipés d'un VAE). De la même manière la connexion avec Chaniers pourrait passer par la zone de Terrorfore afin d'éviter la route basse. Et il faudra aussi revoir et remettre à niveau les pistes cyclables dans la Zone des Coteaux . Tous ces aménagements sont utiles, il sera nécessaires de prioriser les axes les plus fréquentés pour commencer le projet global par ces aménagements et prévoir le phasage des mises en place suivantes

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Nous nous engageons à répondre à cet appel à projet 2020 dans la continuité de ce qui, éventuellement, aura été déjà entrepris car le délai de réponse est au 31 mai 2020, ce qui est très court.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Dès la première année, remettre à niveau les structures existantes (peintures logos, mises en place de panneaux, sécuriser les ronds points)

Oui cela fait partie intégrante de ce qui a été évoqué précédemment

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en améliorant la qualité des espaces piétons (trottoirs, bancs...), et en végétalisant la ville.

Oui c'est un axe transversal de conduite de notre programme: la place des personnes dans l'espace public et dans la ville, la végétalisation permet également de lutter contre les fortes chaleurs, qui seront malheureusement plus fréquentes et dangereuses, notamment pour les personnes fragiles ou qui font des efforts physiques

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. (rue Arc de triomphe par exemple)

oui pour des raisons de sécurité en ville et bien vivre ensemble. Par contre les modalités de mises en place devront être étudiées en détail, car les chicanes par exemple ne semblent pas être la meilleure solution quand la piste cyclable n'est pas séparée de la zone utilisée par les voitures.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le double sens cyclable est dangereux dans certaines rues à la fois pour les cyclistes, les piétons et pour les automobilistes car la place des vélos est insuffisante et ils ne peuvent pas se déporter entre les voitures qui stationnent en continu (exemple rue Saint-Macoult où la circulation des vélos est très difficile dans le sens de circulation des voitures et très dangereuse en sens inverse, de plus la connexion avec la rue Bourignon ou le Cours Genêt n'est absolument pas prévue donc cet espace de circulation est à revoir complètement aux abords de l'école Pasteur et cet exemple est loin d'être un cas unique)

Le sas vélo et les cédez le passage cycliste aux feux par contre seront généralisés pour des raisons de sécurité également

Action n°13 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement, notamment rue St EUTROPE, rue Général SARRAIL et quai de VERDUN. Des places de stationnement créent du danger pour les cyclistes.

Suppression du stationnement inutile (voitures ventouses) grâce à des actions de contrôle.

De manière générale le stationnement alterné le long d'une même rue sont dangereux pour tous. Cette solution qui a été mise en place en de nombreux endroits dans la ville pour ralentir les voitures, ne semble pas atteindre ses objectifs mais complique beaucoup la circulation et la sécurisations des trajets des voitures et des vélos

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF, à la gare routière, aires de covoiturages.

Installer des stationnements fermés sécurisés (type vélobox) dans des parcs concédés, des locaux pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Prévoir des espaces réservés dans les bus

Sur le principe c'est indispensable à la gare et sur les lieux de covoiturage, dans la pratique il faudra étudier avec les acteurs concernés, la faisabilité et la planification de sa mise en place. La mise en place de Racks pour accrocher les vélos des usagers, qui prennent aussi le bus sur une partie de leur trajet, devrait permettre de faciliter les trajets plus longs (jusque dans les "écarts" de Saintes : comme la zone des coteaux) ou sur des dénivelés plus importants (de la gare aux Boiffiers par exemple)

Action n°15 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Il y a effectivement quelques arceaux répartis dans la ville, mais ces lieux d'accrochage des vélos sont en nombre insuffisants pour pouvoir laisser son vélo en toute sécurité .

Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ne pas attendre l'échéance du 31/12/2026 donnée par l'article 52 de la LOM.

La matérialisation de ces espaces de visibilité des piétons est à généraliser notamment à proximité des lycées, des établissements scolaires et des passages piétons les plus passants
le stationnement des vélos à ces endroits sera facilité

Action n°17 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Ces décisions devront être étudiées entre les différents acteurs impliqués dans ce projet et notamment on fonction du PLUI

Action n°18 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Le futur système de location de vélos devra être adapté aux besoins de la clientèle touristique de passage, comme ceux des usagers résidents. Il pourra y avoir selon les capacités physiques de chacun deux options avec ou sans assistance électrique avec bien sûr des tarifications adaptées à chacun

Action n°19 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association "Saintes à Vélo" plus appropriés pour recevoir du public (toilettes, isolation, bon éclairage, sol facile à nettoyer).

Soutenir les associations de services vélo.

L'accès aux toilettes est un droit ! Nous nous engageons soit à l'aménagement du local existant dans la mesure du possible, (l'isolation des locaux municipaux fait partie de notre programme) soit à la relocalisation de votre association afin de répondre à ces demandes minimales

Nous soutiendrons les associations de services vélos, comme toutes les associations de notre ville, avec la mise en place de conventions pluriannuelles, afin qu'elles aient une visibilité pour planifier des projets. Les associations ont été particulièrement maltraitées pendant la dernière mandature alors qu'elles assurent une activité essentielle pour beaucoup d'entre nous à Saintes et sur tout notre territoire.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Équiper les écoles de stationnements vélos grâce au programme ALVEOLE.

Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60 % et la sensibilisation à 100 %.

Oui la sensibilisation et les associations peuvent participer à la formation des maitres à l'usage du vélo avec les jeunes

Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les établissements scolaires sont impliqués dans cette décision, ils seront associés au développement de cette proposition

Action n°22 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est déjà le cas je me déplace en VAE, même s'il fait froid, dès que la pluie se fait plus rare, et chaque fois que possible. Je privilégie les trajets sécurisés évidemment.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Ces vélos ne permettent que des livraisons de volumes relativement modestes, Les outils d'entretien d'espaces verts peuvent être trop lourds ou trop volumineux pour bénéficier de cette possibilité, pour les repas il faut souvent assurer la continuité de la chaîne de froid ... donc cela ne me semble pas possible pour la totalité de vos propositions

Par contre, s'ils le souhaitent les policiers municipaux pourraient utiliser des VTT pour patrouiller dans certaines zones (la palu, aux alentours du jardin public...)

Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Oui ou faire une proposition équivalente pour les personnes concernées, l'indemnité kilométrique du déplacement à vélo est même prévue par le service de la DGFiP et les employeurs sont concernés également

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Dans le respect de l'usage de chacun, nous sommes favorables à une expérimentation d'un week-end (samedi dimanche) sans voiture au centre ville, dans l'esprit de ce qui est déjà fait pour la fête de la musique, afin que les habitants se réapproprient l'espace public. Cette expérimentation pourrait se faire 2 ou 3 fois par an. La fête du vélo pourrait correspondre à un de ces Week-end, la fête des arbres un autre ... le parking serait organisé de façon à permettre à tous de profiter de ce projet. Bien sûr l'organisation de ces événements devra être conduite en partenariat et en concertation avec les associations et les représentants de quartiers concernés.

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec la CDA entre le 5 juin et le 14 juin

Oui la fête du vélo et de la mobilité douce est dans notre programme

Action n°27 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable particulièrement sur la piste avenue de TOMBOUCTOU en face de la CDA.

Bien sûr, systématiquement, le stationnement sur les pistes cyclables est inadmissible.

Action n°28 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Développer une politique forte contre le vol de vélos, notamment en communiquant sur le marquage BICYCODE et sur les bonnes pratiques de stationnement des vélos.

Le respect mutuel des usagers dans l'espace public et le bien vivre ensemble est une des valeurs que nous portons, et un des objectifs de notre programme. Nous encouragerons le marquage des vélos: Bicycode ou tout autre système équivalent qui permette de lutter contre le vol.

Commentaires généraux

Ce plan vélo est ambitieux, volontariste et utile à tous. Nous voulons contribuer à sa mise en place la plus rapide et la plus complète possible.

Pour cela il nous faudra le soutien et la participation active de tous les acteurs concernés. Et il faudra décider également des urgences à mettre en place prioritairement pour prévoir le phasage de sa réalisation.

Il s'inclut plus généralement dans un plan de circulation et de stationnement de la ville qui devra être revu dans son ensemble car toutes les mobilités sont concernées et peuvent être optimisées par rapport à cet existant qui est très loin d'être satisfaisant. L'organisation du dialogue entre tous les acteurs concernés sera donc une de nos priorités.

Il ne s'agit pas ici de critiquer les automobilistes, dont je suis aussi, comme beaucoup d'entre nous, car il n'est pas toujours possible ni sûr, de circuler exclusivement à vélo (longs trajets, transports d'enfants, voyages en groupe, handicaps ...)

Il s'agit plutôt de donner aux cyclistes, débutants ou avertis, la possibilité de se déplacer ou aussi de s'arrêter, en toute sécurité et de bien vivre tous ensemble dans l'espace public.

Il s'agit de faciliter durablement pour chacun l'accès à la mobilité, qui correspond le plus et le mieux, à ses besoins et à ses possibilités.

En effet, nous voulons une ville durable, c'est à dire autonome et sûre pour tous.